6 points - mais 1 seul but

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé**

Band (Jahr): **17 (1955)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

6 points — mais 1 seul but

● **Une démonstration de bonne volonté.**

Notre action en vue d'une meilleure signalisation des véhicules agricoles doit devenir une démonstration de bonne volonté. C'est pourquoi toutes les remorques, les chars et les machines (en particulier les charrettes à lait !), avec lesquels on circule sur les routes et sur les chemins doivent être munis de dispositifs réfléchissants; et cela même de jour. Le rouge clair des plaques réfléchissantes rouges convient du reste très bien pour signaler des instruments agricoles tractés ou portés qui sont larges ou dont les extrémités sont d'une forme vague.

● Agriculteurs qui êtes membres de notre association, faites tout ce qu'il faut pour que notre action en vue d'une meilleure signalisation nocturne des véhicules agricoles soit une réussite totale. Prêchez d'exemple afin de stimuler les autres !

● **A partir du samedi 21 mai 1955,**
l'affiche annonçant notre action en vue d'une meilleure signalisation nocturne des véhicules agricoles sera apposée à l'extérieur de chaque dépôt de syndicat agricole. L'affiche porte en haut, à droite, l'image figurant sur la première page de couverture de ce numéro. Au cas où l'affiche n'aurait pas été apposée, on priera le gérant de bien vouloir le faire. Veuillez nous communiquer immédiatement si un syndicat agricole n'a pas reçu l'affiche en question.

● Dans les localités où il n'y a pas de syndicat agricole, un membre de l'association voudra bien se charger de la vente des dispositifs réfléchissants. Le secrétariat central de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs recevra volontiers toute inscription à ce sujet.

● L'achat de dispositifs réfléchissants de format indiqué et en nombre suffisant ne revient qu'à quelques francs. Vous contribuerez ainsi efficacement à vous protéger, à protéger les vôtres et vos employés, de collisions avec des véhicules à moteur ou des vélos. Réfléchissez vous-mêmes si votre vie ou celle des vôtres et de vos employés, si votre tracteur ou votre remorque, ne valent pas cette dépense.

● Agriculteurs ! Vous savez bien que

Renvoyer à demain = oublier !

Ne renvoyez donc pas à un autre jour le moment de procéder à une meilleure signalisation de vos remorques et de vos machines. Remplissez tout de suite le bulletin de commande de la page 13. Portez-le demain à la poste ou remettez-le directement au syndicat agricole de votre région.